

Par-delà les vallées®

GRILLE TARIFAIRE ÉTÉ 2026



Arves

Vanoise

Queyras

Belledonne

Beaufortain

**Randonnées, raid à l'engagement
Animation nature et scientifique
Groupes, familles ou collectivités**

ÉTÉ / HIVER

CONTACT

Ludovic FERCHAUD
06 20 40 75 75
ludovic@pardelalesvallees.fr



Par-delà les vallées®

SIRET : 5335 85 91 5000 44

Structure dispensée d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés (RCS) et au répertoire des métiers (RM).

Prestations à l'engagement

	demi-journée	journée	raids
individuels *	135,00 €	250,00 €	Nous contacter
collectivités **	155,00 €	260,00 €	Nous contacter

* Le professionnel choisit le nombre maximum de participants pour des questions de sécurité mais aussi d'intérêt environnemental, pédagogique ou de dynamique du groupe. Se renseigner auprès de l'Accompagnateur en Montagne sur le type de sortie et les conditions physiques ainsi que l'âge minimum requis.

** un contrat d'engagement est remis au responsable de la collectivité ainsi qu'une proposition de prestation comportant les horaires prévus, la difficulté, l'itinéraire envisagé et la thématique principale abordée par le professionnel.

Conformément à l'annexe n°13 de l'arrêté du 25 avril 2012 portant application de l'article R.227-13 du code de l'action sociale et des familles, l'encadrant diplômé d'état porte le projet d'activité à la connaissance du directeur de l'accueil et l'informe de l'heure exacte de départ du groupe et de l'heure prévue pour le retour. En fonction de la taille du groupe de mineurs, l'encadrant peut exiger la présence d'une ou plusieurs personnes faisant partie de l'équipe pédagogique de l'accueil.

L'encadrant répond aux obligations de qualification définies par les articles L.212-1 et L.212-2 du Code du Sport, ainsi qu'aux obligations de déclaration et d'assurance en responsabilité civile professionnelle. Une copie des titres et qualifications de l'encadrant (Diplôme d'État d'Alpinisme – Accompagnateur en montagne) ainsi que de sa carte professionnelle vous sera fournie sur simple demande. Le client est informé de l'importance de souscrire pour son compte une assurance individuelle accident adaptée à la randonnée en montagne.

En cas de météo défavorable, une animation nature en salle avec supports visuels peut être proposée en remplacement.

Prestations organisées

Des prestations peuvent être proposées sur programme (disponible en Office de Tourisme, Bureau Montagne, etc.). Les tarifs, les conditions et les caractéristiques des sorties proposées sont détaillées sur chaque programme.

Classification de difficulté pour les randonnées été :



Randonnées à la demi-journée ne comportant pas de difficulté particulière. Marche en terrain vallonné non accidenté, d'un dénivelé + maximum de 200 m. Découverte de la faune et de la flore de proximité. **Accessible dès 6 ans.**



Randonnées à la journée (4 à 6 heures de marche effectives) nécessitant une première expérience en montagne et une bonne condition physique. Marche en terrain vallonné principalement, possibilité de passages aériens ou difficiles. Dénivelé + entre 200 m et 900 m. **Accessible à partir de 8 ans si bon marcheur.**



Randonnées engagées nécessitant une bonne expérience du terrain montagnard, peu d'appréhension du vide et une très bonne condition physique. Dénivelé + supérieur à 900 m, courses de 1 à 3 jours à altitude élevée, portage pouvant être important (> 7 kg/pers.). **Accessible à partir de 15 ans.**

Médiateur de la consommation : Société Médiation Professionnelle – Alteritae, 5, rue Salvaing 12000 Rodez
Assurance RC professionnelle : Contrat AN35 n°675047304 | Assurance IA clients : contrat Albingia n°IA2200075
Carte professionnelle : N° 07313ED0073 | Agréments éducation nationale : 5589 (Savoie) et 5408 (Isère)

CONTACT

Ludovic FERCHAUD
06 20 40 75 75
ludovic@pardelalesvallees.fr



Par-delà les vallées®

SIRET : 5335 85 91 5000 44